AFFAIRE N°14 - Acquisition d'un terrain situé rue Malartic, appartenant à Monsieur AFFRAME René.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Malartic, appartenant à Monsieur AFFRAME René.

Ce terrain, hypothéqué par le futur prolongement de la rue Malartic, a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 2 483 413 F CFA conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquistion de ce terrain pour le prix de 2 483 413 F CFA.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du Budget 1973.

Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. AFFEJEE Jack - Quelle est la superficie du terrain ?

M. LE MAIRE - 166 m2.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Pour Saint-Louis, le 1er Février 1974
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
B. Rasset
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Berger